



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PLAN DE RELANCE - APPEL À PROJETS

# Présentation de l'appel à projets

## Contexte



Le plan de relance vise à faire face aux **défis économiques et sociaux causés par la crise sanitaire de la Covid-19**.

Dans le cadre de la **transformation numérique de l'enseignement**, le plan de relance doit contribuer à porter la **généralisation du numérique éducatif** (passage à l'échelle) et à **résorber les inégalités afin d'assurer la continuité pédagogique**.

**Le MENJS bénéficie d'un volet continuité pédagogique au titre de l'axe "Compétitivité" du plan de relance dédiées au numérique pour l'éducation avec un total de 131,0 M€.**

- Ce volet porte différentes mesures en matière :
- **d'équipements informatique, de services et ressources numériques,**
  - **d'hybridation** des enseignements,
  - **d'accompagnement et formation** des enseignants.



**Point de vigilance :** le Plan de relance exige une **action rapide**, avec **engagement et utilisation rapides des crédits**.

# Présentation de l'appel à projets

## Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

L'appel à projets s'adresse aux cycles 2 et 3 des écoles élémentaires et primaires en co-financement avec les collectivités et vise à **équiper massivement les écoles du 1<sup>er</sup> degré d'un socle numérique de base et des services et ressources numériques associées.**

### CARACTÉRISTIQUES DE L'APPEL À PROJETS

#### → Volet équipements (85 M€)

Le volet équipements vise à équiper les écoles pour l'atteinte d'un socle numérique de base, basé sur le **référentiel co-construit avec les collectivités**. Il intègre : équipements des **classes**, équipements **mutualisables pour l'école**, équipements du **bureau de direction**, et **investissements sur les réseaux**.

#### → Services et ressources numériques (20 M€)

**La liberté des communes sera respectée**, s'agissant en particulier du **choix des environnements d'accès aux services numériques**, que ce soit par raccordement à un ENT du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré déjà existant, par acquisition d'un service du marché ou par le recours à une solution de suite de vie scolaire.

### → Socle numérique de base du 1<sup>er</sup> degré (71 M€)

Le taux de **co-financement** de l'AAP sur la mesure équipement est dégressif :

- **70% jusqu'à 200 000 €** (pour 200 000€ : part Etat 140 000€ et part commune 60 000€)
- **50% entre 200 000 M€ et 1 millions d'€ (plafond par commune).**

**Exemple** : Pour 1 million d'€ engagé pour une commune

**part Etat 140 000 € et part commune 60 000 €** (pour les premiers 200 000 €)

**+ part Etat 400 000 € et part commune 400 000 €** (pour les 800 000 € restants)

La **subvention de l'État** ne pourra être supérieure à **540 000 €** (montant correspondant à l'engagement maximal de l'État).

Pour être éligible, la **dépense minimale engagée pour chaque école devra s'élever à 3 500 €** (bénéficiant ainsi d'une subvention de 2 450 €).

### → Socle numérique de base du 1<sup>er</sup> degré

#### Chaque classe :

Un vidéoprojecteur

Un ordinateur »dédié"

#### Chaque école :

Une classe mobile : tablettes ou ultra-portables

Un lot de 4 PC permanents par classe

#### Directeur :

Ordinateur fixe

Le moyen de numériser et imprimer des documents

## → Socle numérique de base du 1<sup>er</sup> degré

### Un réseau

Câblage

Wifi

### Un accès internet :

Suffisant, suivant le nombre de classes

### *Matériel de captation audio - vidéo*

*Caméra*

### → Socle numérique de base du 1<sup>er</sup> degré

Un cout moyen estimé

15 à 18 000 € par école  
(5 classes)

Soit 3500 € /classe

**Projet = Commune**

### → Services et ressources numériques

Les services et ressources numériques sont **cofinancés à 50% sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève** pour les écoles retenues dans le cadre de l'appel à projets (soit un montant maximal de subvention de 10 € par élève).

**Les communes visent à proposer un ENT.**

**La liberté des communes sera respectée**, s'agissant en particulier du **choix environnements d'accès aux services numériques**, que ce soit par raccordement à un ENT du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré déjà existant, par acquisition d'un service du marché ou par le recours à une solution de suite de vie scolaire.

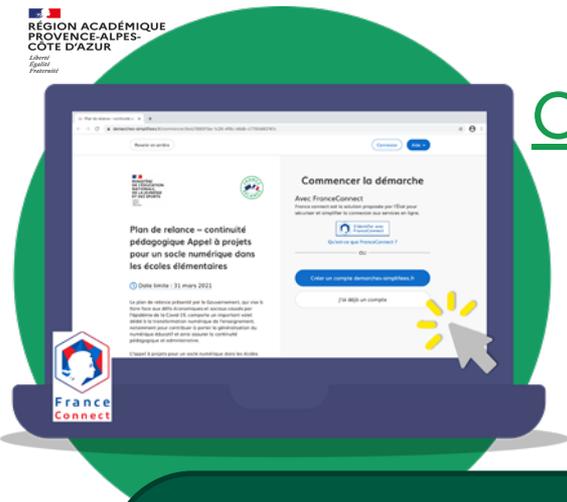


Une **page spécifique** présente l'ensemble des documentations pertinentes :

<https://www.education.gouv.fr/plan-de-relande-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341>.

## ➔ Documents à disposition des communes

- le cahier des charges de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la fiche socle numérique de base 1er degré et la synthèse de l'appel à projets ;
- le lien vers le formulaire de saisie en ligne « démarches-simplifiées.fr » ;
- le tutoriel "pas à pas" pour candidater à l'appel à projets ;
- l'outil de simulation de subvention par commune ;
- la foire aux questions (FAQ).



## CO-REDACTION des dossiers

Date  
limite  
31mars

**Accompagnement des communes lors des saisies.**

**Objectif : minimiser les allers-retours Mairie – IEN –  
DRANE.**

## VERIFICATION des dossiers

- ✓ La cohérence des demandes au regard des équipements existants et préconisés
- ✓ la cohérence de l'ensemble des champs de saisie (dont montant « subventionnable » demandé)
- ✓ Le fait que le nombre d'écoles complétées corresponde bien au nombre renseigné en début de formulaire.
- ✓ Le montant des ressources par élève.

# Présentation de l'outil « démarches-simplifiées.fr »

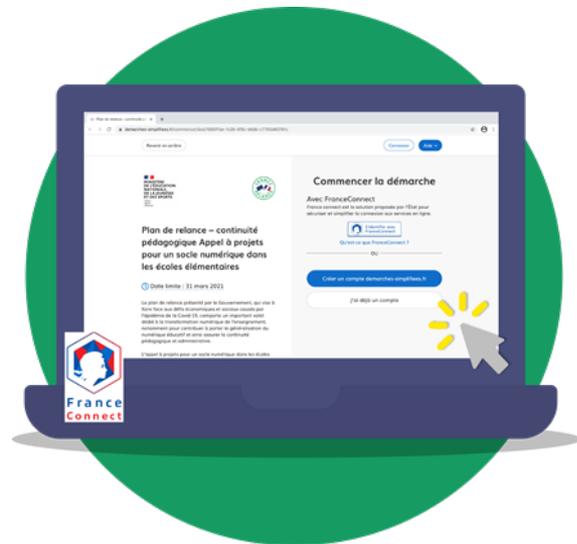


Le dépôt des dossiers par les communes devra être effectué avant le 31 mars 2021 via la plateforme « démarches-simplifiées ».



Un pas-à-pas « usager » est disponible en ligne pour les communes.

## Rendez-vous sur la plateforme Démarches- simplifiées.fr



# Informations requises pour la saisie du dossier dans « démarches-simplifiées.fr » 1/3

## ✓ Identification du demandeur

- ✓ SIRET
- ✓ Région académique
- ✓ Académie
- ✓ Département
- ✓ Nature de l'organisme répondant (commune, EPCI, RPI, ...)
- ✓ Nombre d'écoles pour lesquelles une subvention est demandée
- ✓ Date de début prévisionnelle du projet (aucune dépense ne peut être engagée avant que la convention ne soit signée)
- ✓ Date de fin prévisionnelle du projet (Cette date ne peut pas excéder la date de clôture du Plan de relance - fin 2022)

## Informations requises pour la saisie du dossier dans « démarches-simplifiées.fr » 2/3

### **Demande de subvention par école**

- ✓ **Le profil de l'école** (UAI, nombre total de classes de l'école hors maternelles, nombre total d'élèves de l'école hors maternelles) données rentrée septembre 2020
  
- ✓ **Volet équipement – socle numérique de base**
  - ✓ *Le nombre de classes éligibles* nécessitant un équipement complet ou partiel (socle numérique de base)
  - ✓ Le montant global prévisionnel TTC
  - ✓ le montant de la subvention demandée
  
- ✓ **Volet services et ressources numériques**
  - ✓ Montant global prévisionnel (TTC) (ce montant global intègre les services et ressources pour deux années)
  - ✓ Montant de la subvention demandée

## Informations requises pour la saisie du dossier dans « démarches-simplifiées.fr » 3/3

- ✓ **Engagement du Maire ou du président de l'exécutif (EPCI, RPI, SIVOS,...)**
- ✓ Je certifie m'inscrire dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement.
- ✓ Je certifie m'engager à garantir l'effectivité et « l'auditabilité » des dépenses qui seront réalisées.